

Bulletin d'informations municipales



Bulletin composé, édité et distribué par la Municipalité- Ne pas jeter sur la voie publique

Edito

Du Maire

L'année 2017 a été marquée par la mise en place de la nouvelle loi qui a changé profondément l'organisation administrative de nos territoires : la loi NOTRe. Elle a pour but le regroupement des communautés de communes par le biais d'un schéma départemental de coopération intercommunale (le SDCI) proposé par le préfet. Ainsi le nouveau territoire communautaire regroupe depuis le 1^{er} janvier 2017, 64 communes soit 45 938 habitants. Durant toute l'année 2017, de nombreuses réunions ont été nécessaires pour mettre en place la gouvernance, les transferts des compétences, les calculs des compensations pour les communes adhérentes et les ressources qu'exige ce nouveau territoire.

Au niveau de notre commune, l'année 2017 a été marquée par la réussite de toutes les manifestations organisées par la commune, le comité des fêtes et les associations locales. Je remercie toutes les personnes qui se sont engagées et qui continuent à s'engager dans l'organisation et la gestion de ces animations qui font vivre notre village.

Malgré les initiatives des parents d'élèves et les rencontres avec l'inspectrice d'académie, la commune n'a pu éviter la fermeture d'une classe à la rentrée scolaire de septembre 2017. La baisse des effectifs d'élèves a eu raison des arguments avancés par la commune face à l'inspection académique. Mme Rivage Célia a donc quitté son poste au sein de notre école, à notre grand regret.

Plusieurs projets sont arrivés à terme : la mise en place du plan de la sécurité de circulation dans le village ainsi que l'enfouissement des réseaux dans les rues de Navarre, de Normandie, du Berry et une partie de la rue de Provence.

En 2018, les travaux seront répertoriés et inscrits dans le budget, par la commission des finances. De petits projets verront le jour dont notamment la réalisation d'une aire de jeux pour les jeunes enfants.

Sur le plan des ressources financières, la commune maintient de ne pas augmenter la fiscalité économique et de ménage pour l'année 2018. Sur le plan communal, l'élaboration du budget doit débiter prochainement.

Depuis le 18 janvier, le recensement de la population est effectué par Mme CALLAERT Sabine et Mme JAMMAS Colette. Je vous demande de leur réserver un bon accueil.

La population de la commune détermine le montant des dotations de l'Etat, ce qui veut dire : plus d'habitants = plus de moyens pour la commune.

Les adjoints et conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2018 : santé, bonheur, réussite pour vous et vos proches.

Gilbert Georgemel, maire

Etat civil en 2017



3 naissances



1 mariage

3 décès



Objectif Citoyen à 16 ans !

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants. A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette attestation sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette démarche citoyenne permet l'insertion systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Au fil du travail de l'équipe municipale !

Sous la présidence de Gilbert Georgemel, maire, l'équipe municipale s'est réunie 4 fois entre février et octobre 2017 en Conseil Municipal. Tous les comptes rendus des séances de Conseils Municipaux sont consultables sur le site www.mandres-la-cote.fr

Sous la présidence d'Isabelle LARDIN, présidente, le Comité des Fêtes Communal s'est réuni 3 fois entre janvier et octobre 2017 pour organiser les différentes manifestations de l'année.

Renseignements utiles

Mairie de Mandres la Côte

Adresse : 2 rue de Bourgogne
52800 MANDRES LA COTE

Tél : 03 25 31 97 79

Courriel :
mairiedemandres@wanadoo.fr

Internet : www.mandres-la-cote.fr

Ouverture du secrétariat au public
lundi et jeudi de 17h30 à 19h00

Permanence des élus

Le maire et ses adjoints le lundi et jeudi de 17h30 à 18h30 et sur rendez-vous.

Numéros d'urgence

SAMU : 15 – Pompiers : 18 –
Gendarmerie : 17



Rétrospective Travaux 2017

- **PARKING DE LA SALLE DES FETES** : la matérialisation au sol des places de parking a été réalisée par l'entreprise. Signature après validation des services du Conseil Départemental.
- **BIBLIOTHEQUE** : la rénovation des locaux de la bibliothèque a été réalisée.
- **RESEAUX** : l'enfouissement des réseaux dans les rues de Navarre, de Normandie, du Berry et une partie de la rue de Provence.
- **MISE EN PLACE DU PLAN DE SECURITE DE CIRCULATION** : Le plan de sécurité dans le village a été mis en place par :

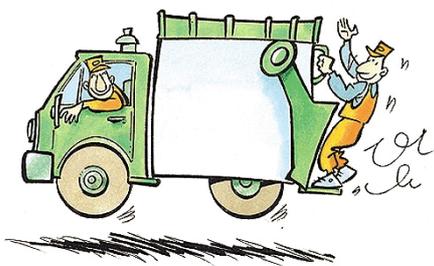
La réduction des vitesses rue d'Alsace, de Normandie, De Bourgogne, de Touraine et rue de Bretagne

La sécurisation d'un carrefour

La limitation de tonnage

Projets travaux pour début 2018

- **RUE D ALSACE** : un mur de soutènement doit être réalisé rue d'Alsace. Jusqu'alors, la route est soutenue par un talus jouxtant une propriété privée. Le propriétaire a construit un mur pour délimiter sa propriété mais un espace vide reste entre le talus et ledit mur. Des riverains déversent toutes sortes de déblais et d'ordures dans cet espace, lesquels poussent actuellement le mur privé qui menace de tomber. La commune a d'ores et déjà fait procéder à l'enlèvement de ces déblais par l'entreprise BOUREAU. L'espace vide est protégé par des barrières en attendant la construction d'un mur pour soutenir la route. Toutefois, l'acquisition d'un morceau de terrain privé par la commune sera peut-être nécessaire pour permettre la réalisation de ces travaux. La commune a donc fait appel à un géomètre, sachant qu'un arrêté d'alignement existe depuis 1979. Un devis a été demandé à l'entreprise BOUREAU pour la construction du mur de soutènement de la route. Le montant s'élève à 20 239€ HT. Le Conseil Municipal préconise de faire réaliser plusieurs devis. Des subventions pour la réalisation de ces travaux seront sollicitées en 2018.



ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

Depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est le SDED 52 (syndicat départemental énergie et déchets) qui assure la collecte des ordures ménagères.

Attention : le jour de la collecte a changé ! Depuis le 1^{er} janvier 2018, le ramassage des ordures ménagères a lieu le **mardi**.

Le ramassage du tri sélectif ne change pas : le **vendredi (semaine paire)**

Attention : à compter du 1^{er} janvier 2018, les consignes de tri évoluent !

Les petits cartons (< 50 cm x 50 cm) ne vont plus dans le sac jaune mais ils sont à déposer dans la borne avec le papier.

Un petit guide a été distribué à tous les habitants de la commune. Des exemplaires sont disponibles en mairie si vous ne l'avez pas reçu.

À PARTIR DU
1^{er} JANVIER 2018
ILS NE VONT PLUS
DANS LE BAC OU
LE SAC JAUNE

NOUVEAU
au 1^{er} janvier 2018

CARTONNETTES
ET PETITS CARTONS
(< 50 cm x 50 cm)

ILS SERONT
À DÉPOSER
DANS LA BORNE
AVEC LE
PAPIER

sded 52
syndicat départemental
énergie & déchets

Les
consignes de tri
évoluent
[À partir du 1^{er} janvier 2018]

Un doute, une question ?
Contactez le SDED 52
au 03 25 35 09 29
ou sded52@sded52.fr
www.sded52.fr

La Haute-Marne, une terre de tri,
les haut-marnais, une âme de trieurs.
Merci à vous !

CITEO

Adresse du SDED 52 :

40 bis avenue du Maréchal Foch
52 000 Chaumont

Téléphone : 03 25 35 09 29
Fax : 03 25 35 09 28
Email : sded52@sded52.f

INFORMATIONS COMMUNALES



Ecole / Garderie périscolaire : Le service de garderie est assuré le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 16h30 à 18h30. Le midi, les enfants sont pris en charge par Mmes Ravier Géraldine et Moussu Sandra, dès la sortie des classes à 12h00 et jusqu'à 13h30. La société Sodexo confectionne et livre les repas tous les jours.

La compétence scolaire est depuis le 1^{er} janvier 2017, assumée par la Nouvelle Agglomération.

La commission scolaire et périscolaire se réunit régulièrement afin d'organiser et de gérer au mieux cette compétence.

La commission réfléchit actuellement sur la nouvelle carte scolaire, l'harmonisation des repas des cantines du territoire, l'organisation du retour à l'école de 4 jours sur tout le territoire.



Bibliothèque : Mme Sabine Callaert est à votre entière disposition pour vous guider au mieux dans vos choix :

Livres, albums, romans, BD, documentaires, revues, ouvrages divers, CD...pour adultes et enfants, mais aussi dans le prêt de DVD (fictions, documentaires, films ...). La bibliothèque est ouverte le mercredi de 14h à 16h et le vendredi de 17h00 à 19h00, mais également pendant les jours et horaires d'ouverture de l'agence postale. L'inscription est gratuite et ouverte à tous.

Mme Callaert Sabine reçoit en dehors de ces horaires d'ouverture, les enfants des classes maternelles et primaires accompagnés de leurs enseignantes.

En 2017, il y a eu 254 inscrits : 130 adultes et 124 enfants. 2407 livres, 78 CD et 191 DVD ont été empruntés au cours de l'année.

Par ailleurs, il vous est tout à fait possible de faire commander à la bibliothèque départementale un ou plusieurs ouvrages qui vous intéresseraient et qui ne seraient pas disponibles dans votre bibliothèque municipale. N'hésitez pas à le demander auprès de Mme Callaert Sabine.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Agence postale :

Jours et heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h15 à 16h05 ; samedi de 10h30 à 12h00. Fermée le mercredi



Location des salles communales :

SALLE DES FETES : pour Mandres : 200€ / Extérieur : 350€

SALLE DE LA CURE : pour Mandres : 50€ / Extérieur : 80€

Les locations sont gratuites pour les associations de la commune déclarées comme telles en Mairie. Aucune réservation de salle par téléphone ! Pour toutes demandes de location, disponibilités et horaires, conditions d'utilisation, documents à fournir ou formalités à accomplir, etc. s'adresser à la mairie pendant les permanences.

Concessions du cimetière : Prix pour concessions : Trentenaire: (1 place 1mx2m) : 70€

Cinquantenaire :(1 place 1mx2m) : 120€

Perpétuelle : (1 place 1mx2m) : 600€

Prix pour Colombarium : Trentenaire : 300€

Cinquantenaire : 500€

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Bruits de voisinage : Il est interdit d'utiliser des outils bruyants en dehors de certains horaires :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h30

Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

ANIMAUX

Nous vous demandons de prendre toutes les mesures et précautions de sécurité pour vos animaux, ne pas les laisser divaguer dans le village et de bien vouloir ramasser les déjections sur les trottoirs et devant les habitations.

ENVIRONNEMENT

Il vous est rappelé que des bennes à verre et à papier sont disponibles auprès du hangar de la commune (à proximité du terrain de foot). Pour vos déchets « verts », il vous est demandé de les apporter à la déchetterie à Nogent ou de les composter individuellement.

PETIT RAPPEL

Toutes plantations en limite de propriété (haies, arbustes...) ne doivent pas dépasser sur le domaine public ; elles doivent être taillées afin de ne pas gêner la visibilité et la circulation piétonnière.

MANIFESTATIONS ET ANIMATIONS 2017 EN IMAGES

Carnaval

Pop corn, barbe à papa, musique ont rythmé cet après midi carnavalesque



Animation de Pâques, avril 2017



14 juillet 2017



Halloween, 31 octobre 2017



**Merci à tous les habitants qui ont gentiment ouverts leurs portes
et offert les friandises aux petits monstres du village !**

11 Novembre 2017



Quelques 130 personnes avaient répondu présents à l'invitation de la Commune pour le traditionnel et néanmoins très attendu repas des aînés, animé cette année par un orchestre venu d'Alsace.

Dans la salle, le Maire a salué la présence de Mme et Mr MARTINEZ, les doyens du village, que l'on espère retrouver à nouveau en 2018.

1ère soirée Beaujolais



160 personnes ont participé à cette 1ère soirée Beaujolais organisé par le Comité des Fêtes Communal. Animé par le groupe local « Les Greens Devils », la soirée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et festive.

La municipalité remercie tous les bénévoles des associations qui assurent une dynamique à la commune : Mandr'Usep, Mandr'Anim, la société de Chasse, le Réveil Sportif de Mandres la Côte, le Comité des Fêtes, Kids Mandres.

Merci pour vos heureuses initiatives.

Prévisions d'animations à noter sur votre agenda en 2018

Planning hivernal

- ✓ **4 février** : Vide Dressing organisé par Kids Mandres
- ✓ **17 février** : Carnaval pour les enfants, organisé par le comité des Fêtes
- ✓ **25 Février** : Théâtre par la troupe des 3 coups : Ca se complique ! organisé par Mandr'Anim

Planning printanier

- ✓ **31 mars** : Chasse aux œufs pour les enfants, organisé par le comité des fêtes
- ✓ **19 mai** : Théâtre par la troupe de Sarrey, organisé par Mandr'Usep
- ✓ **20 mai** : Cavalcade à Nogent
- ✓ **26 mai** : Fête des Voisins , organisé par Kids Mandres
- ✓ **Juin** : Marche gourmande, organisé par Mandr'Anim
- ✓ **22 juin** : Fête de la musique, organisé par Kids Mandres

Planning estival

- ✓ **13 juillet** : Repas dansant, organisé par le comité des fêtes
- ✓ **14 juillet** : Jeux et Animations à la Cure, organisé par le comité des Fêtes
- ✓ **8 et 9 septembre** : Fête foraine

Planning automnal

- ✓ **31 octobre** : Halloween pour les enfants, organisé par le comité des Fêtes
- ✓ **11 novembre** : Repas dansant, organisé par le comité des fêtes
- ✓ **16 novembre** : 2^{ème} soirée Beaujolais, organisé par le comité des Fêtes

D'autres manifestations sont prévues mais ne sont pas encore définies à ce jour.

N'hésitez pas à consulter régulièrement le panneau d'affichage en mairie et le site internet de la commune.

CAVALCADE 2018

Elle aura lieu le dimanche 20 mai 2018 à Nogent, sur le thème des films cultes.

La commune de MANDRES LA COTE participe à cet évènement et a retenu le thème de **Cléopâtre** pour son char.

La construction du char commencera fin février, le vendredi après midi et le samedi matin, dans le hangar de Mr Roger Lemoine.

N'hésitez pas à venir y participer selon vos disponibilités et vos compétences de bricoleur !

Le papier crépon pour la confection des fleurs est disponible, dès à présent, en mairie. N'hésitez pas à venir en chercher en mairie et/ou en demander à Mmes LARDIN Isabelle et RENAUT Magaly.

Après l'élection de Melle Clélia Mugnier en 2009 puis de Melle Anissa Sébiane en 2011, une 3^{ème} jeune fille du village a été élue la nouvelle reine de la cavalcade 2018. Il s'agit de Melle Lucile Jammass. La commune de Mandres est très fière de toutes ces jeunes filles, reines de beauté !

Félicitations à Lucile et à toutes les jeunes filles du village qui se sont présentées à l'élection.



Clélia Mugnier en 2009



Anissa Sébiane en 2011



La nouvelle Miss Cavalcade 2018,
Melle Lucile JAMMAS

